



Procès-verbal
Le lundi 1^{er} décembre 2003 - n° 33

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant le Village nordique de Kuujjuaq et le Village nordique de Tasiujaq

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 478-20031201)

M. Létourneau (Ungava) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant le Village nordique de Kuujjuaq et le Village nordique de Tasiujaq.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Reid, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel du Comité sur les affaires religieuses, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2003 ;

(Dépôt n° 479-20031201)

Le rapport annuel du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2003.

(Dépôt n° 480-20031201)

Dépôts de pétitions

M. Jutras (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 95 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Drummond, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 481-20031201)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés trois extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 49 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Robert-Baldwin, par M. Marsan (Robert-Baldwin) ;

(Dépôt n° 482-20031201)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 269 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Rimouski, par Mme Charest (Rimouski) ;

(Dépôt n° 483-20031201)

1^{er} décembre 2003

- le troisième, extrait d'une pétition signée par 277 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Hull, par M. Cholette (Hull).
(Dépôt n° 484-20031201)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur les coopératives ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

M. Sirros, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des finances publiques se réunira afin de procéder à des consultations particulières dans le cadre du mandat d'initiative sur l'étude de la mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

1^{er} décembre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

La motion est mise au voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour : 35 Contre : 49 Abstention : 0

Le débat se poursuit.

À 13 heures, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 01.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, soit maintenant adopté.

M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, soulève une question de privilège. Sa question est basée sur un article paru dans *Cyberpresse* concernant l'annonce qui aurait été faite par le ministre des Finances d'une augmentation des taxes sur le tabac. M. Sirros, premier vice-président, rend sa décision.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Une question de privilège signalée immédiatement après le fait doit référer à un événement qui vient de se produire en Chambre, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. Si le leader de l'opposition officielle veut toujours soulever une question de privilège, il doit le faire par un avis transmis à la présidence une heure avant la période des affaires courantes.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, soit maintenant adopté.

1^{er} décembre 2003

À 23 h 56, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 décembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

1^{er} décembre 2003

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'ajournement du débat de M. Boisclair, leader de l'opposition officielle :

(Vote n° 37)

POUR - 35

Arseneau	Charbonneau	Legendre	Simard
Beaudoin	Charest	Lemieux	St-André
Bédard	<i>(Rimouski)</i>	Létourneau	Thériault
Bertrand	Côté	Maltais	<i>(Masson)</i>
Boisclair	Cousineau	Marois	Tremblay
Bouchard	Dionne-Marsolais	Morin	Turp
<i>(Vachon)</i>	Doyer	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>	Valois
Bourdeau	Dufour	Pagé	Vermette
Caron	Harel	Pinard	
Champagne	Legault	Richard	
	<i>(Rousseau)</i>	Robert	

CONTRE - 49

Audet	Cholette	Kelley	Perreault
Bachand	Clermont	L'Ecuyer	Picard
Bellemare	Copeman	Legault	Reid
Bergman	Corbeil	<i>(Chambly)</i>	Rioux
Bernard	Delisle	Lessard	Séguin
Bernier	Descoteaux	Loiselle	Soucy
Blackburn	Dubuc	MacMillan	Thériault
Bordeleau	Dupuis	Marsan	<i>(Anjou)</i>
Bouchard	Fournier	Mercier	Vallières
<i>(Mégantic-Compton)</i>	Gauthier	Moreau	Vien
Boulet	Gautrin	Morin	Williams
Brodeur	Grondin	<i>(Montmagny-L'Islet)</i>	
Chagnon	Hamel	Paquet	
Charlebois	Houda-Pepin	Paquin	